



COMMUNAUTÉ DE LA  
RIVIERA FRANÇAISE

## DECISION COMMUNAUTAIRE N° 9/.../2022

### **OBJET : Travaux d'aménagement – Commune de Fontan.**

Nous, Yves JUHEL, Président de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française, (CARF) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L. 5211-10 ;

VU la délibération n°4-2022 du Conseil Communautaire en date du 22 février 2022 donnant délégation à Monsieur le Président, pour la durée de son mandat, d'effectuer des actes de simple gestion administrative ;

**CONSIDERANT** La nécessité d'effectuer des travaux afin d'installer des points de collecte de proximité au centre du village de Fontan, Boulevard Théophile Bottone et Chemin de La Pia

**CONSIDERANT** les réponses des entreprises Thierry Benna, MGTP et SAS BR Roya consultées (sur recommandation de la mairie) le 2 mars 2022 :

Thierry Benna	3 511 € HT le 18/5/2022
MGTP	3 535 € HT le 18/5/2022
SAS BR Roya	non répondu

### **DECIDONS**

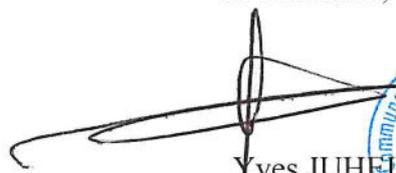
**Article 1<sup>er</sup>** : De retenir l'entreprise Thierry Benna pour un montant de 3 511 € HT pour les travaux d'aménagement nécessaires à l'installation des points de collecte de proximité Boulevard Théophile Bottone et Chemin de La Pia sur la commune de Fontan.

**Article 2** : Les dépenses engagées seront imputées sur le budget principal - compte 812/2188/1202/OM au titre de l'exercice 2022.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

MENTON, le 22 JUN 2022

Le Président,

  
Yves JUHEL



Date d'affichage : 22 JUN 2022

*Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à Monsieur le Président*

Communauté d'Agglomération de la Riviera Française - 16 rue Vill...

SITE INTERNET : [www.riviera-francaise.fr](http://www.riviera-francaise.fr)  
direction.generale@carf.fr

Accusé de réception en préfecture  
006-240600551-20220622-91-2022-AR  
Date de télétransmission : 22/06/2022  
Date de réception préfecture : 22/06/2022